

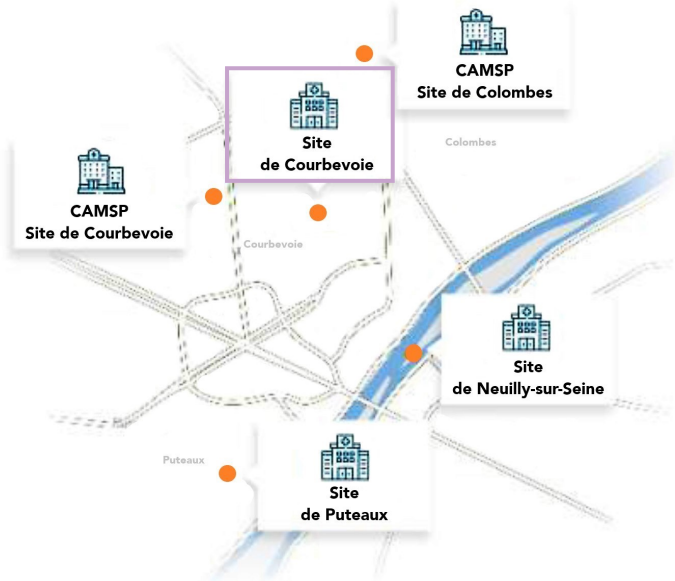
SORTIE

A son départ, le(la) patient(e) se voit remettre une lettre de sortie et les ordonnances nécessaires. Un compte-rendu d'hospitalisation lui est adressé par courrier ainsi qu'à son médecin traitant.

MOYEN DE TRANSPORT

Le mode de transport entre le domicile et l'hôpital de jour est laissé au libre choix du(de la) patient(e) ou de sa famille.

Le Centre Hospitalier Rives de Seine n'assure pas ces transports. Si un transport médicalisé est nécessaire, celui-ci est prescrit par le médecin qui adresse le patient.



MODALITÉ D'ORGANISATION DU SÉJOUR

L'admission s'effectue uniquement sur prescription médicale

PRISE DE RENDEZ-VOUS

01 49 04 31 91

Secrétariat

Fax 01 49 04 31 99

@ slaigle@ch-rivesdeseine.fr

01 49 04 31 60

Poste infirmier

@ lde-hdjg@ch-rivesdeseine.fr



Centre Hospitalier Rives de Seine
Hôpital de Jour Gériatrique
30 rue Kilford
92401 Courbevoie cedex

ACCÈS AU SITE DE COURBEVOIE



Pas de parking



Station Gare de Courbevoie



163 164

Arrêt Verdun - Rue Latérale

176

(au pont de Neuilly)
Arrêt Gare de Courbevoie

178

Arrêt d'Estienne d'Orves



Curvia bus (Navette municipale sur réservation au 0970 81 2100)
Arrêt Centre Hospitalier

www.chrds.fr

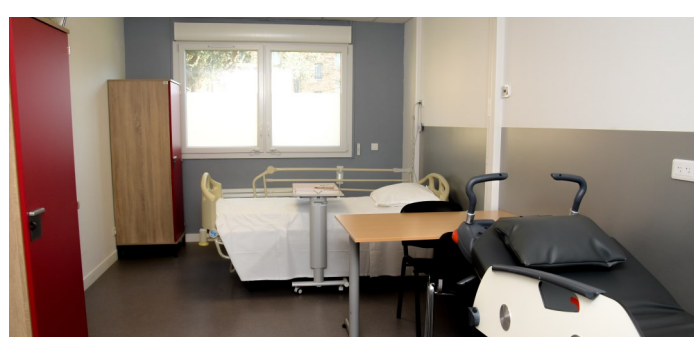


CHRDS/UGADr-CCBI/Comm/In - 02/2023

HÔPITAL DE JOUR GÉRIATRIQUE



Rez-de-Chaussée
30 rue Kilford
92400 Courbevoie



NOS OBJECTIFS

L'hôpital de jour (HDJ) est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle. Il propose aux patients de plus de 75 ans*, des évaluations ambulatoires et multidisciplinaires avec un accès au plateau technique de l'hôpital.

C'est un lieu :

- **de diagnostic** à travers une approche globale de la personne
- **de soins** difficilement pris en charge au domicile quand ils s'intègrent dans un contexte de pluripathologie, d'atteinte cognitive ou de conditions environnementales difficiles
- **de soutien** pour l'entourage familial ou professionnel ; c'est un lieu d'échanges et de coordination

** âge limite inférieure théorique à 75 ans, mais les critères médicaux sont plus importants à considérer dans tous les cas âge supérieur à 65 ans.*

NOS MISSIONS

EVALUATION GÉRIATRIQUE

L'hôpital de jour permet l'exploration des pathologies aiguës et chroniques du sujet âgé. Différents bilans peuvent être proposés :

- cognitifs
- de chute
- de fragilité
- d'autonomie
- nutritionnel

Au-delà du diagnostic des pathologies, l'HDJ est un lieu idéal d'évaluation et d'appréciation de la dépendance et de la situation sociale de la personne âgée.

LES INTERVENANTS

EN SYSTÉMATIQUE

- Médecin gériatre,
- Infirmier(e)
- Aide-soignant(e)

EN FONCTION DU BILAN PRESCRIT

- Assistante sociale
- Diététicienne-nutritionniste
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute
- Médecin cardiologue
- Médecin psychiatre
- Neuropsychologue
- Orthophoniste
- Psychologue

PROJET DE SOINS PERSONNALISÉS

Il a pour objectif d'améliorer la santé et la prise en charge des patients en lien avec le médecin traitant et l'entourage. Ce projet sera exposé à l'issue de la journée ou lors d'un second rendez-vous dédié (consultation mémoire ou nouvel HDJ).



LE FONCTIONNEMENT DE L'HÔPITAL DE JOUR

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

ACCUEIL

Dès son arrivée, le(la) patient(e) se présente au bureau des admissions afin de constituer son dossier administratif. Il(elle) est ensuite invité(e) à s'installer dans la salle d'attente.

L'infirmier(e) et l'aide-soignant(e) assurent l'organisation du déroulement du séjour et l'articulation entre les différents intervenants médicaux et paramédicaux.

PRISE EN CHARGE

La caisse primaire d'assurance maladie du(de la) patient(e) prend à sa charge le coût des soins en partie ou en totalité. Le ticket modérateur peut être pris en charge par la mutuelle du(de la) patient(e).

NE PAS OUBLIER D'APPORTER

- la lettre du médecin traitant
- la dernière ordonnance
- les analyses, radiographies et rapport médicaux antérieurs
- la carte vitale et de mutuelle*
- les médicaments à prendre à l'heure du déjeuner
- les lunettes, verres de contact, prothèses auditives, dentaires

** Donner votre attestation de tiers payant au bureau des admissions entraîne automatiquement votre consentement du traitement des données personnelles dans le cadre du dispositif ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires). En cas de refus, le tiers payant sur la part complémentaire ne pourra être mis en place et restera à votre charge.*